

Charte de qualité et Code d'éthique

pour les prestataires de cours et d'offres de mouvement et de détente promouvant la santé

Principe

Notre entreprise s'engage à respecter et appliquer la Charte de qualité de BGB Schweiz ainsi que les principes qualitatifs et éthiques qu'elle a définis. Des violations graves de la Charte de qualité et du Code d'éthique de BGB Schweiz peuvent conduire à l'exclusion d'un membre.

Gestion opérationnelle de l'entreprise:

- Notre entreprise répond de manière prouvée aux critères d'admission dans l'Association professionnelle suisse pour la santé et l'activité physique, BGB Schweiz.
- Nos formateurs/trices (collaborateurs/trices) répondent de manière prouvée aux critères d'admission dans l'Association professionnelle suisse pour la santé et l'activité physique, BGB Schweiz.
- Nos formateurs/trices (collaborateurs/trices) ont suivi de manière prouvée une formation complète qui remplit des conditions spécifiques en termes de contenu, étendue et forme, et qui est suffisante pour l'admission dans BGB Schweiz.
- Nos formateurs/trices (collaborateurs/trices) suivent régulièrement des formations continues et remplissent l'obligation de formation continue conformément au Règlement de formation continue de BGB Schweiz.
- Notre entreprise maintient à jour une documentation adéquate sur ses collaborateurs/trices et les participant/e/s aux cours.
- Notre entreprise respecte la législation en matière de droit du travail, d'assurances sociales et d'autres aspects relevant des assurances.
- Notre entreprise présente au public ses offres de cours et ses prestations de manière correcte et transparente. Elle informe sur leurs risques et effets secondaires, ainsi que sur les possibilités et limites qu'elles pourraient présenter.
- Notre entreprise n'émet aucune promesse de succès, qu'elle soit directe ou indirecte. Elle n'offre aucune garantie en vue de succès irréalistes.
- Notre entreprise assure pleinement la sécurité des formateurs/trices et participant/e/s aux cours. Elle respecte les normes d'hygiène générales et spécifiques aux cours.
- Notre entreprise informe de manière transparente sur les coûts, les modalités de paiement et les prestations d'assurances.

Secret professionnel, protection des données et droit de consultation:

- Notre entreprise est tenue au secret professionnel, conformément à l'art. 35 de la Loi fédérale sur la protection des données. Au cas où notre entreprise se verrait obligée de fournir un renseignement en vertu d'une disposition légale, nous en informerons intégralement les formateurs/trices ou participant/e/s aux cours.
- Notre entreprise veille à la protection des données de ses collaborateurs/trices ainsi que de ses clientes à l'égard de tiers non habilités.
- Notre entreprise permet à ses collaborateurs/trices ainsi qu'à ses client/e/es, sur demande, de consulter les documents les concernant.

Philosophie de l'entreprise:

- Notre entreprise considère ses offres comme des contributions à la promotion de la santé de la population suisse.
- Notre entreprise accompagne et soutient ses client/e/s dans le contexte d'un mode de vie sain. Elle veille à ce que les contenus de nos offres de cours aient des effets bénéfiques également dans la vie quotidienne.
- Dans nos cours destinés à promouvoir la santé, l'accent est mis sur un entraînement visant l'harmonie, l'équilibre et l'humain dans son ensemble. Lorsque l'offre est assurée sous forme de cours de groupe, nos formateurs/trices favorisent la cohésion sociale entre les participant/e/s et la joie procurée par le mouvement en commun.
- Notre entreprise traite avec respect ses employé/e/s, ses formateurs/trices et les participant/e/s aux cours.
- Notre entreprise ne pratique aucune forme de discrimination en raison d'un contexte social, ethnique ou religieux.
- Notre entreprise respecte les droits et la dignité de ses employé/e/s ainsi que de ses client/e/s.
- Notre entreprise veille à ce qu'aucune relation de dépendance ne se produise entre les dirigeant/e/s et les employé/e/s, d'une part, et entre les collaborateurs/trices et les participant/e/s aux cours, d'autre part.
- Notre entreprise ne pratique aucune exploitation financière, psychique, physique ou sociale de ses collaborateurs/trices ainsi que des participant/e/s aux cours.
- Notre entreprise est attentive aux capacités de performances et aux limites de ses collaborateurs/trices ainsi que de ses client/e/s. Cela vaut tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'enfants ou de personnes âgées, malades, handicapées ou ayant subi des blessures.
- Les formateurs/trices qui travaillent dans notre entreprise s'engagent à respecter et à appliquer le code d'éthique de BGB Schweiz pour les formateurs/formatrices.

Code d'éthique

pour les formateurs/formatrices de cours et d'offres de mouvement et de détente promouvant la santé

Comportement envers les participant/e/s aux cours:

- Je me comporte avec respect envers les participant/e/s à mes cours.
- Je ne pratique aucune forme de discrimination en raison du contexte social, ethnique ou religieux des participant/e/s.
- Je respecte les droits et la dignité des participant/e/s à mes cours, en particulier en ce qui concerne leur droit à l'autodétermination et à leur responsabilité personnelle.
- Je tiens compte des possibilités et des limites de performances des participant/e/s aux cours.
- Je veille à ce qu'il ne se produise aucune relation de dépendance entre moi-même et les participant/e/s.
- Je m'abstiens de toute exploitation financière, psychique, physique ou sociale de mes participant/e/s aux cours, sous quelque forme que ce soit.

Obligation d'information:

- Je présente mon offre de cours de manière correcte et transparente.
- J'explique les méthodes que je propose aux participant/e/s à mes cours, en particulier en ce qui concerne les risques éventuels ou les limites de la prestation concernée.
- Je n'émetts aucune promesse de succès, que ce soit directement ou indirectement.

Compétence professionnelle et spécialisée:

- Je propose uniquement des cours dont je maîtrise les contenus.
- J'exerce mon activité professionnelle consciencieusement et en toute bonne foi.
- Je veille à ne pas dépasser mes limitations personnelles. Je me fais aider en cas de besoin.
- Je prends en considération les diagnostics médicaux existants.
- Je connais les limites de mes qualifications et compétences professionnelles et techniques, et je fais intervenir, si nécessaire, d'autres personnes spécialisées.

Secret professionnel, protection des données et droit de consultation:

- Je respecte le secret professionnel conformément à l'article 35 de la Loi fédérale sur la protection des données. Au cas où je serais obligé/e de fournir un renseignement en vertu d'une disposition légale, j'en informerai intégralement le/la client/e concerné/e.
- Je veille à protéger les données de mes client/e/s contre l'accès non-autorisé par des tiers.
- Je permets à mes client/e/s, sur leur demande, de consulter les documents les concernant.

Association professionnelle pour la santé et le mouvement BGB Schweiz

Katzenbachstrasse 221 8052 Zürich
info@bgb-schweiz.ch bgb-schweiz.ch
T. 044 300 60 60

Zürich, 01.01.2020